**NOTE DE RENTRÉE**

Ecole élémentaire

Rue des écoles

46 XXX XXXXXX

🕿 05 XXXXXXX

🖳 XXXXXXX@ac-toulouse.fr

**Équipe pédagogique :**

*Directrice* : *Mme Emilie*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## CE1-CE2 : Mme Emilie

## CM1-CM2 : Mme XXXXX

**(à conserver et à consulter durant l’année si besoin)**

**Année scolaire**

**201X/201X**

|  |
| --- |
| **L’ECOLE** |
| http://www.deedeeparis.com/blog/images/3615%20mavie/lapin-en-retard.jpg  | **Horaires de l’école :**Lundi, mardi, jeudi vendredi : 9h-11h45 / 13h30-16hMercredi : 9h-12hLe portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l’après-midi soit à 8h50 et 13h20. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l’ouverture de l’école et après l’heure de sortie.La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu’à 18h30. Les activités périscolaires ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 16h45.  |
| http://freecoloringpagesite.com/coloring-pics/telephone-coloring-pages-1.jpg | **Fréquentation scolaire :** Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l’école est **obligatoire.** Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d’absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (05 65 41 51 58) puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le billet d’absence (agrafé à la fin du cahier de liaison de votre enfant) et le remettre à l’enseignante.  |
|  |
| **ADMINISTRATIF** |
| http://t3.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcQveElqFc3vIgBEvLd5iq_nO6UM39nqZ1530smAEHvFZHgEiAVz25alaRZLCg | **Relation parents/enseignants :*** Réunions de rentrée :

D’ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions. * Cahier de liaison :

C’est le lien entre la famille et l’école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**. Vous êtes invités à y noter : * Les demandes de rendez-vous avec l’enseignante ou la directrice.
* Les justifications d’absence (billet d’absence en fin de cahier)
* Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone…) ou de situation familiale (divorce, mariage…)
* Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l’école.
* Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse.

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l’oral au portail, elles risqueraient d’être oubliées.  |
|  http://www.ville-horme.fr/sites/ville-horme/local/cache-vignettes/L210xH155/papier-d60c1.jpg | **Le « Pack de rentrée » :** Vous trouverez aujourd’hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener **pour le lundi 12 septembre 2016.** **Assurance scolaire :**Elle est **obligatoire.** Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet : * **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l’enfant.
* **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.  |
| j0404926[1] | **Coopérative scolaire :** La participation à la coopérative est facultative. Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l’achat du petit matériel pour les activités en classe. L’existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est en moyenne de 15 euros par enfant.Nos ressources sont les suivantes : * Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d’année (photos de classe…)
* Participation des familles.

Vous pourrez participer par chèque (ordre : *coopérative scolaire de l’école de Salviac)* ou en liquide.  |
| http://eluslyceens.unl-fr.org/wp-content/uploads/2011/03/urne.jpg | **Élections des représentants des parents d’élèves au conseil d’école :** Les élections auront lieu le vendredi 7 Octobre 2016. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et avant la fin septembre. |
|  |
| **INFORMATIONS DIVERSES** |
| http://www.babelio.com/users/QUIZ_La-litterature-et-le-sport-_1054.jpeg | **Activités sportives :** Pendant l’année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l’enseignement scolaire. Selon les jours fixés par la maitresse, il conviendra d’habiller les enfants en conséquence. |
|  | **Matériel :** Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l’année scolaire que votre enfant à tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousses en colle, stylos bleus…) |
| http://3.bp.blogspot.com/_YKd8jtNeB70/SNn9tUdudqI/AAAAAAAAHOs/jTOz2U_3bC0/s400/poux.jpg | **Parasites :** Aucune école n’est à l’abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie… Merci d’avertir l’école si votre enfant a des poux.  |
| Afficher l'image d'origine | **Médicaments :**Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l’école.**  |
| Afficher l'image d'origine | **Collation**Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, les enfants n’apporteront pas de goûter à l’école.Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau (si leur enseignante est d’accord). Ce gâteau doit être, pour des raisons d’hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage.  |
| Afficher l'image d'origine | **Objets personnels**Afin d’éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d’objets personnels (bijoux, jouets…) apportés à l’école.  |
| j0236564[1] | **Vacances scolaires** : L’Académie de Toulouse se trouve en **zone C**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Vacances** | **Date de fin des cours** | **Date de reprise** |
| Rentrée scolaire des élèves. | Jeudi 1er septembre 2016 |
| Vacances de la Toussaint. | Mercredi 19 octobre 2016 | Jeudi 3 novembre 2016 |
| Vacances de Noël. | Vendredi 16 décembre 2016 | Mardi 3 janvier 2017 |
| Vacances d’hiver. | Vendredi 3 février 2017 | Lundi 20 février 2017 |
| Vacances de printemps. | Vendredi 31 mars 2017 | Mardi 18 avril 2017 |
| Sortie des élèves. | Vendredi 7 juillet 2017 |

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.  |

Si toutefois vous avez d’autres questions, n’hésitez pas à vous rapprocher de l’équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L’équipe enseignante